

CONDITIONS D'UTILISATION DU RABAIS CORPORATIF AJBM



AVANTAGES OFFERTS PAR AIR FRANCE AUX MEMBRES DE L'AJBM

AIR FRANCE accorde aux membres de l'AJBM une réduction à la source de 10 % sur le tarif régulier de Billets AIR FRANCE en classe économique (la «Réduction»), pourvu que les exigences ci-après soient réunies:

- i. les Billets portent sur un transport (aller simple ou aller-retour) au départ du Canada vers une destination desservie par AIR FRANCE, dont tous les segments sont effectués sur des vols commercialisés par AIR FRANCE et entièrement et exclusivement opérés par cette dernière ou par KLM; À la demande de l'AJBM, les parties se consulteront afin de voir s'il est possible d'étendre l'entente à d'autres vols;
- ii. les Billets sont achetés et payés par un membre de l'AJBM lors d'une transaction effectuée sur le site www.airfrance.ca;
- iii. Lors de cette transaction, le membre utilise en temps opportun le code de réduction, établi de temps à autre par AIR FRANCE et réservé aux membres de l'AJBM, que cette association lui communique;
- iv. si l'achat vise plus d'un passager, les Billets correspondants doivent tous être achetés au cours de la même transaction, les passagers doivent voyager ensemble et le membre de l'AJBM ayant procédé à l'achat des Billets doit obligatoirement être au nombre de ces passagers (AIR FRANCE se réserve le droit d'effectuer des vérifications, aléatoires ou non, à cet effet).

Les conditions générales de transport ainsi que les conditions tarifaires applicables aux Billets sont énoncées sur le site www.airfrance.ca.

La réservation du Billet (via le site Internet) ne pourra être mise en attente; l'émission du Billet devra se faire au moment de sa réservation (pour toute assistance en cas de difficultés techniques sur le site www.airfrance.ca, contacter le « web support » au numéro suivant : 1 800 992 3932)

La Réduction porte sur le prix (de base) du Billet, mais non sur tout supplément pouvant s'y ajouter tels que : taxes, frais d'amélioration aéroportuaire, surcharge pour le carburant ou tout autre montant similaire; de plus, elle ne s'applique pas aux frais de changement et d'annulation des Billets le cas échéant.

La Réduction ne s'applique qu'aux nouvelles réservations et n'est accordée qu'au moment de l'achat du Billet, jamais après que l'émission du Billet ait été complétée, quelles que soient les circonstances.

La Réduction ne fait l'objet d'aucun ajustement, remboursement, crédit, compensation ou autre forme de remise à l'acheteur et ce, quelles que soient les circonstances.

Sans limiter la portée de ce qui précède, aucune Réduction ou ajustement de la Réduction ne peut être réclamée même s'il devait s'avérer par la suite qu'AIR FRANCE accorde sur son site www.airfrance.ca un tarif promotionnel plus bas que le prix payé par le membre de l'AJBM dans le cadre de la présente entente.

CONDITIONS D'UTILISATION DU RABAIS CORPORATIF AJBM



AVANTAGES OFFERTS PAR AIR FRANCE AUX MEMBRES DE L'AJBM

Les membres qui ont procédé à un changement de courriel récent devront contacter le web support au 1 800 992 3932 afin de pouvoir procéder à l'achat de Billet et bénéficier du rabais. Le membre devra s'identifier avec son nom, prénom, numéro de membre du barreau et ancien courriel.

Par la suite, le membre devra communiquer cette nouvelle adresse courriel à l'AJBM afin d'ajouter ce nouveau courriel à la liste.

Les nouveaux membres de l'AJBM dont les coordonnées n'apparaissent pas encore le tableau de l'ordre doivent communiquer avec l'AJBM au 514 954 3450 afin que l'AJBM soumette leur information à AIR FRANCE. Par la suite, le nouveau membre sera invité à contacter le web support au 1 800 992 3932 afin de pouvoir procéder à l'achat de Billet et bénéficier du rabais.

Les communications avec le web support et l'AJBM ne peuvent être effectuées qu'entre 9 h et 17 h du lundi ou vendredi (journées ouvrables uniquement).